

FICHE INDIVIDUELLE

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :
Ville :

N° téléphone adhérent :
N° téléphone personne à prévenir en cas d'urgence :

Email(s)* :

- 1)
- 2)
- 3)

* Toutes les semaines, vous recevrez un mail avec les différentes informations et convocations de matchs, merci donc d'indiquer toutes les adresses mails à informer des actualités.

Je souhaite m'investir au sein du club en tant que bénévole (buvette, commissions, coaching équipe...)

TARIFS DE LA COTISATION ET MODE DE PAIEMENT

Catégories	Tarifs*
Seniors Féminines et U20F	150€
Jeunes (U12 à U19)	135€
Ecole de Hand	115€
Seniors Loisir Mixte	90€

* Nos tarifs comprennent les parts fédérales, ligue, comité ainsi qu'une assurance FFHB. Le club ne garde au sein de sa comptabilité que 30 à 40% maximum du montant que vous versez.

Espèce : ____ €
 Chèque bancaire : ____ € Nom de l'émetteur : _____
 Paiement échelonné : 1^{er} chèque ____ € ; 2^e chèque ____ € ; 3^e chèque ____ €
(mettre les dates d'encaissement au dos des chèques)

Coupons Sports : ____ € Chèques-vacances : ____ €
 MSA : ____ € Pass'sport : ____ € Epass : ____ €

Je souhaite recevoir une attestation de paiement (cocher la case)

Je souhaite faire un don au club (déductible des impôts) : ____ € (paiement à différencier du règlement de la licence)

POUR LES MEMBRES MINEURS UNIQUEMENT

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer l'activité Handball à l'US Laval et à participer, le cas échéant, aux entraînements & compétitions proposés pour la saison 2023-2024.

J'autorise les responsables du club :

- À souscrire en mon nom, pour mon enfant, la licence de la fédération concernée lorsqu'elle est comprise dans la cotisation.
- En cas de nécessité, à prendre toute initiative en cas d'urgence médicale.

Je m'engage à avertir la section sportive concernée dès la rentrée, de tout problème de santé ou d'allergie lié à mon enfant.

J'autorise mon enfant à être transporté(e) par les accompagnateurs lors des différents déplacements liés à cette activité.

Signature pour accord du/des représentant(s) légal (légaux) du mineur :

VALIDATION DE LA LICENCE

UN JOUEUR NE POURRA PAS PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS TANT QUE LE CLUB N'AURA PAS VALIDÉ SA LICENCE.

Pour renouveler sa licence, il faut : (uniquement pour les personnes licenciés FFHB en 2022/2023)

- Compléter le dossier d'adhésion 2023/2024
- Avoir lu, adhéré et signé le règlement intérieur du club
- Remplir le formulaire GESTHAND en ligne (*mail automatique envoyé sur les boîtes personnelles*)
- Régler sa cotisation

Pour créer sa licence, il faut : (nouveau licencié)

- Compléter le dossier d'adhésion 2023/2024 + Fournir une photo d'identité et un justificatif d'identité (CNI, passeport ou livret de famille)
- Avoir lu, adhéré et signé le règlement intérieur du club
- Remplir le formulaire GESTHAND en ligne (*mail automatique envoyé sur les boîtes personnelles une fois le dossier papier déposé*)
- Régler sa cotisation

Précision Certificat Médical :

- Pour les mineurs : Le certificat médical n'est plus obligatoire, il suffit simplement de compléter et signer le questionnaire de santé que vous trouverez ci-joint. En cas de réponse positive à l'un des critères, l'avis médical sera obligatoire.
- Pour les majeurs : Le certificat médical avec indication "pratique du hand en compétition ou loisir" est valable pour 3 saisons. Si votre certificat médical est toujours valable vous devrez compléter le questionnaire de santé, si celui-ci a expiré un nouveau certificat devra être fourni.

Retour des dossiers d'inscriptions

- Du 26 juin au 28 juillet : A déposer au secrétariat de l'USL (51 rue d'Hilard) aux horaires d'ouvertures (9h30-12h30 / 14h-17h30)
- Du 29 juillet au 20 août : Voie postale : USL HANDBALL – 51 rue d'Hilard 53000 LAVAL
- Du 21 août au 1er septembre : A déposer au secrétariat de l'USL (51 rue d'Hilard) aux horaires d'ouvertures (9h30-12h30 / 14h-17h30)
- A partir du 4 septembre : A déposer auprès de Léo au gymnase Constant Laisis selon le planning des entraînements.
- Permanence Inscriptions : Mercredi 30 août (17h-19h) ; Samedi 2 septembre (10h-17h)

CONDITIONS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION US LAVAL SECTION HANDBALL

L'inscription au sein de l'association Union Sportive Lavalloise implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement qui sont consultables sur demande.

Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement de signer la fiche d'adhésion et de régler la cotisation correspondante.

Selon chaque activité, des conditions particulières pourront être mises en place notamment la présentation d'un certificat médical conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par un représentant légal. La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation de l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

L'adhésion autorise l'association à utiliser un droit d'image auprès de ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter une de ses activités dans divers supports de communication.

ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Union Sportive Lavalloise informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel subi lors d'une activité exercée au sein de l'association. Il est précisé que cette assurance sera à la charge du licencié et viendrait donc en supplément de la cotisation annuelle de la licence.

Signature pour accord, précédée de la mention « lu et approuvé »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'US LAVAL HANDBALL

1. COMPORTEMENT

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à participer au moins à un entraînement hebdomadaire et à tous les matchs de championnat. Toute absence devra être justifiée auprès de l'entraîneur. Le club ne tolérera aucun comportement irrespectueux. Les frais d'ouverture de dossier de discipline seront à la charge du licencié incriminé. **En cas de manquement, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation pourront être prises.**

2. FONCTIONNEMENT

Convocations table et arbitrage

Chaque licencié (hors école de Hand) sera convoqué à plusieurs reprises pour assurer les fonctions d'arbitre, d'officiel de table et/ou de responsable de salle. Les convocations seront transmises par email et aux référents d'équipes au moins une semaine à l'avance.

Déplacements

Il sera demandé aux parents des licenciés d'effectuer au minimum 3 déplacements en tant qu'accompagnateur durant la saison. Le club ne pourra être rendu responsable d'un accident survenant lors des transports en véhicule d'un licencié se rendant à une compétition ou à un tournoi, seule la responsabilité du conducteur du véhicule pourra être engagée. Celui-ci, en acceptant d'effectuer le transport, reconnaît implicitement qu'il est correctement assuré.

En cas d'impossibilité permanente, les familles devront assurer le lavage des maillots et/ou fournir la collation d'après-match toute la saison. Un planning sera mis en place par le référent d'équipe.

Equipements et collations

Chaque équipe est responsable du lavage de ses équipements. En aucun cas les licenciés (U8 à U16) ne doivent garder individuellement leur équipement. La coordination se fera avec l'entraîneur et le responsable d'équipe. Pour les catégories allant de U17 aux Seniors, les maillots seront distribués en début de saison contre un chèque de caution de 30€. Chaque joueur/euse aura donc la responsabilité de son équipement. En cas de manquement, le chèque de caution sera alors encaissé.

2. REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'adhésion au club sera possible dans le cas où l'adhérent dispute moins de 3 matchs pour cause de déménagement. Le remboursement de la quote-part de la licence reversée aux instances (FFHB, Ligue, Comité) est exclu.

Le club décline toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements et de matchs.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature pour accord précédée de la mention « lu et approuvé »



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Probité – Honorabilité des encadrants
(Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) *[Nom de naissance et Prénom]*

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le _____ à _____

Signature *[cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]*

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FIJAIS, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.



FFHANDBALL

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.		
Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ **pour le renouvellement de ma licence Handball** **(ne concerne que les licenciés majeurs)**

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical datant de
moins de 6 mois et attestant
l'absence de contre-indication
à la pratique du handball*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#)).

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :
Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z